



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question au Gouvernement n° 2588

Texte de la question

AIDES AUX ENTREPRISES AFFECTEES

PAR LE CHIKUNGUNYA

M. le président. La parole est à M. René-Paul Victoria, pour le groupe UMP.

M. René-Paul Victoria. Monsieur le ministre de l'outre-mer, lors de son passage à La Réunion, le Premier ministre que vous avez accompagné a annoncé des mesures d'aides aux entreprises touchées par le chikungunya. Ces aides ont recueilli l'assentiment unanime du monde économique et politique. Je remercie le Gouvernement pour les 60 millions d'euros qui ont ainsi été débloqués.

Le Premier ministre avait aussi déclaré que la gestion du fonds de secours serait déconcentrée, puisque placée sous l'autorité du préfet représentant l'État. Or, selon les échos que nous recevons, la circulaire interministérielle qui précise les critères et les modalités des aides au secteur économique semble remettre en cause ce principe. En ce qui concerne les seuils fixés, la circulaire introduirait une complexité incompatible avec l'urgence et la gravité de la situation locale : beaucoup d'entreprises ont subi des pertes qui correspondent bien aux 80 % annoncés par le Premier ministre. Pourriez-vous, monsieur le ministre, confirmer le pourcentage retenu ? Je vous serais également reconnaissant de bien vouloir m'assurer que cette gestion se fera de manière déconcentrée, afin que la situation de chaque entreprise locale concernée soit mieux prise en compte. Devant l'urgence, vous comprendrez, monsieur le ministre, que les réponses doivent être rapides et efficaces et la circulaire interministérielle adaptée aux réalités du terrain. Je sais que nous pouvons compter sur vous et sur le Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'outre-mer.

M. François Baroin, *ministre de l'outre-mer*. Comme vous le savez, monsieur Victoria, j'entamerai vendredi un déplacement de trois jours à l'île de La Réunion afin d'évaluer, selon les instructions du Premier ministre, le dispositif exceptionnel de solidarité nationale mis en place pour accompagner les Réunionnais dans cette crise exceptionnelle liée à l'épidémie de chikungunya.

La méthode retenue par le Premier ministre et le Gouvernement est celle de l'efficacité et, pour ce qui concerne le calendrier, de la rapidité.

Dès la fin du mois de mars, les entreprises seront accompagnées financièrement dans le recouvrement de leur déficit d'exploitation, lié notamment aux arrêts maladie de leurs collaborateurs. Le taux de 80 % est officiel : c'est celui qui figurera dans la circulaire interministérielle, selon les instructions données par M. de Villepin aux ministères du budget, des petites et moyennes entreprises et de l'outre-mer. Le préfet aura une grande latitude d'appréciation, en liaison avec un comité de pilotage rassemblant les élus locaux et les partenaires économiques.

Enfin, ce dispositif fera l'objet d'un suivi, avec une évaluation régulière et précise. S'il faut aller plus loin, que ce soit pour le montant de la contribution nationale ou pour les taux de couverture des pertes d'exploitation des entreprises, le Gouvernement le fera, comme M. de Villepin s'y est engagé à La Réunion il y a une quinzaine de jours.

L'épidémie se poursuit : la solidarité nationale ne faiblira pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2588

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 mars 2006

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 mars 2006